

VOLETS ET LAMES

ROLLINSIDE, ROLLIN, ROLLENERGY ÉVOLUTION, TIXIT, CONTURA, MOON, SÉRIE PURE, ROLLEASY 2, ROLLOVER, MOOVE'O, LAMES 84 PVC OPAQUES, LAMES 69 PVC OPAQUES, LAMES POLYCARBONATE SOLAIRES, LAMES POLYCARBONATE OPAQUES



ENROULEUR

MOTEUR
TUBULAIREMOTEUR
COFFRE SECMOTEUR
VOLET HORS SOLMOTEUR
VOLET HORS SOL

DEL SAS garantit :

- l'enrouleur 2 ans.
- le moteur tubulaire 5 ans.
- le moteur coffre sec 3 ans.
- le moteur des volets hors-sol 3 ans (Rolleasy 2 : 2 ans).
- le coffret électrique 2 ans.
- le mur de séparation Sécuriwall 2 ans.
- les batteries 1 an.
- les panneau solaires 2 ans.
- l'éclairage LED et l'option Pool Sound 2 ans.
- les lames 84 PVC opaques 3 ans.
- les lames 69 PVC opaques 3 ans.
- les lames polycarbonate solaires 5 ans contre la déformation due à la température et aux dégradations liées à la grêle.
- les lames polycarbonate opaques 5 ans

La garantie couvre en général tous défauts ou vices de fabrication.

La garantie sera caduque si des réparations et/ou modifications et/ou adaptations ont été effectuées en dehors de nos recommandations.

Elle couvre l'ensemble des matériaux électriques (moteurs, bon fonctionnement des fins de course et coffret) à la condition expresse que les câblages entre le coffret et la motorisation aient été effectués conformément à nos notices de montage, notamment en ce qui concerne le respect de la section du câble en fonction de la longueur de celui-ci, ainsi que de la norme C 15-100.

De même la garantie sur les volets immergés à moteur dans l'axe ne sera effective que si le kit d'étanchéité composé d'une boîte de connexion et de l'ensemble des connectiques prévus à cet usage, est installé dans sa totalité et selon notre notice technique.

Elle ne prend effet que si le revendeur ou l'installateur en avise notre société et nous retourne les pièces défectueuses pour examen.

La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses (dans les conditions normales d'utilisation), elle ne comprend ni les frais de démontage et remontage, ni de dommages et intérêts.

Les défauts d'aspects de nos caillebotis seront pris en garantie à l'appréciation de DEL SAS. La tenue de la couleur n'est pas prise en garantie.

La responsabilité de DEL SAS ne peut être engagée dans les accidents corporels, de dommages matériels ou de manque à gagner (pénalités).

Aucune indemnisation ne peut être réclamée pour quelque cause que ce soit.

GARANTIES 2026

VOLETS ET LAMES

ROLLINSIDE, ROLLIN, ROLLENERGY ÉVOLUTION, TIXIT, CONTURA, MOON, SÉRIE PURE, ROLLEASY 2, ROLLOVER, MOOVE'O, LAMES 84 PVC OPAQUES, LAMES 69 PVC OPAQUES, LAMES POLYCARBONATE SOLAIRES, LAMES POLYCARBONATE OPAQUES

Recommandations :

- La descente et la montée des lames dans l'eau au passage des margelles doit se faire avec un jeu suffisant pour éviter l'accrochage des extrémités de nez de margelles (au besoin disquer les margelles).
- Été comme hiver, ne pas couvrir un tablier de volet avec un produit non conçu pour cet usage, les lames risquent de se déformer, à l'exception du voile Ivernée (en automne et hiver) ou du voile Ivernée Plus (en toutes saisons).
- Ne jamais laisser d'objet posé sur le volet (serviette, bouée....) car en cas d'ensoleillement les lames pourraient être localement gonflées et la garantie ne s'appliquerait pas.
- Dans le cas de fort gel, il est strictement interdit d'exercer des efforts sur le tablier.
- Dans le cas d'un bassin à débordement, s'assurer qu'en cas de tempête, les précautions ont été prises pour que le volet ne s'envole pas.
- Les débris, feuilles et autres salissures doivent être impérativement retirés du tablier (sinon des taches brunâtres irréversibles peuvent apparaître sur le tablier et ce phénomène biologique ne rentre pas dans le cadre de notre garantie).
- Dans le cas de l'utilisation d'un électrolyseur au sel, l'installation d'un pool-terre et l'asservissement du volet est impératif.

Recommandations concernant l'utilisation, l'entretien et la maintenance : informations disponibles p. 583 ainsi que dans les notices d'installation de chaque produit.

Sont exclus de la garantie :

- Détériorations dues au transport.
- Montages ou installations défectueux ou non conformes à notre notice et nos recommandations de pose.
- Modifications apportées sur le matériel sans notre consentement.
- Erreurs de raccordement ou de tension.
- Usures anormales dues à un mauvais montage du mât.
- Usures moteur et coffret dues au non-respect des règles de câblage.
- La garantie des lames polycarbonate ne s'applique pas lors d'un traitement du bassin au brome ou contenant du brome.
- La variation dans le temps de la teinte des lames PVC et polycarbonate solaires du fait des intempéries auxquelles les lames sont exposées.
- La variation de l'aspect des articulations noires des lames PVC opaques 84 en cas de non respect des exigences de la NF EN 16713-3 sur le traitement de l'eau et en particulier en cas d'eau non équilibrée.
- Le phénomène de condensation se produisant dans les lames polycarbonate.
- Les déformations des lames dues à la différence de température entre leur face inférieure au contact de l'eau et leur face supérieure au contact de l'air et exposée au soleil : les lames peuvent présenter temporairement un cintrage vertical provoquant un soulèvement ou enfoncement à leurs extrémités. Cette déformation est temporaire et réversible lorsque les températures se rééquilibrent. Lorsque cette déformation est présente la sécurité n'est pas impactée.
- Les variations d'aspect, et en particulier de teintes, des caillebotis ipé et grès cérame, y compris au sein d'un même lot.
- Conséquences de l'installation, sans la validation préalable de DEL, d'un composant ou d'un complément de produit non fourni par DEL

Connectez-vous sur www.del-piscine.fr pour consulter toutes nos garanties.